

*Les chiffres au niveau
de l'Enseignement
catholique/enseignement
privé sous contrat
(Source : SGEC)*

**projet de loi de finance
initial :**
**Subventions de
formation initiale et
continue**

61 945 000 €



**Amendement «Rabot»
- 1 000 000 €**



**Gel 2010
- 3 975 000 €**



**Gel sur la formation
- 4 975 000 €**

Situation budgétaire pour la formation continue Rhône-Alpes-Auvergne (décisions du bureau de mars 2010)

En janvier dernier, la perspective d'un dégel budgétaire de notre subvention de formation continue au titre de l'année 2009 nous avait permis d'accroître notre investissement dans le plan de formation 2009-2010. Ainsi, à l'occasion de la mutualisation des crédits de référence, cette bouffée d'oxygène nous conduisait à envisager sereinement le financement complémentaire de bon nombre de formations à l'initiative des établissements, au-delà des crédits attribués initialement (voir à ce sujet la brèves info N°13).

Las ! Le dégel n'est pas intervenu. Pire, d'amendement «rabot» en nouveau gel (cette fois-ci sur l'année 2010), le gouvernement vient de réduire de façon significative le financement du programme 139 (enseignement privé sous contrat) avec des conséquences très néfastes pour la formation des enseignants. Au niveau national, c'est une baisse de financement de la formation de l'ordre de 5 000 000 € que nous subissons. Pour le budget de la formation continue de Formiris Rhône-Alpes-Auvergne, cela se traduit par une diminution de crédit de l'ordre de 90 000 €.

A cette époque de l'année, la plupart des dispositifs de formation sont programmés et/ou engagés. **Pour ne pénaliser ni les enseignants inscrits à ces formations, ni les organismes qui les réalisent, notre bureau a décidé d'utiliser une partie de nos réserves. Les engagements pris seront ainsi honorés et les formations sur budget prioritaires prévues d'ici la fin de l'année scolaire seront maintenues.** Pour le reste (environ 45 000 €), nous devons malheureusement renoncer à la prise en charge des demandes restées en attente, dans le cadre de la mutualisation des crédits de référence.

*Vos questions, commentaires ou suggestions relatifs aux Brèves info :
Nicole BOURG-EYCHENNE - n.bourg@formiris.org*